

---

État des dons patriotiques en habillement et argenterie par la société populaire de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des dons patriotiques en habillement et argenterie par la société populaire de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 117-118;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37237\\_t1\\_0117\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37237_t1_0117_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

si nous découvrons, dans sa conduite, la moindre démarche contraire à la prospérité de la République. »

**Le citoyen Piégoust (Regnoust), qui vient d'être nommé commissaire national au tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, fait remise du cinquième de son traitement, pour contribuer au soulagement des veuves et enfants des soldats morts à la défense de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Regnoust (2).*

« De Nogent-le-Rotrou, le 23 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen législateur,

« N'ayant point de connaissance particulière à la Convention, puisque de nos deux députés, l'un est proscrit (3) et l'autre est commissaire près l'armée du Nord, qui est le citoyen Châles (Charles), je m'adresse à toi et te prie de faire en mon nom l'offre et la soumission du cinquième de mon traitement, payable à chaque quartier, pour contribuer au soulagement des veuves et enfants des soldats morts à la défense de la patrie.

« Je viens d'être nommé commissaire national, au lieu et place de celui que le commissaire Thirion a destitué ici; je n'avais que de quoi vivre bien modiquement, actuellement que la nation répand sur moi sa libéralité, je n'ai rien de plus pressé que de la répartir à ceux qui, je crois, en ont le plus de besoin.

« Mais, ayant pressenti mes collègues pour connaître leurs sentiments, comme la plupart ont charge de femme et enfants et que je suis garçon, je te prie, crainte de les gêner, ou de les indisposer, de ne point me nommer, car c'est là le cas où l'âme doit être absolument libre.

« Salut et fraternité,

« REGNOUST. »

**La Société populaire et républicaine de Châlons-sur-Marne envoie le tableau des dons patriotiques qu'elle a recueillis en vêtements, chemises et souliers, et demande que la Convention ordonne la prompt répartition de ces divers objets entre ceux des défenseurs de la patrie qui souffrent le plus des rigueurs de la saison.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).**

*Suit la lettre de la Société populaire de Châlons-sur-Marne (1).*

*La Société populaire républicaine de Châlons-sur-Marne, département de la Marne, à la Convention nationale.*

« Le . . . , l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La patrie en danger demandait des citoyens pour la défendre contre les efforts des despotes coalisés, et les bataillons se sont aussitôt formés; les bons républicains qui les composent manquaient de vêtements, de chemises, de souliers, et de toutes parts, on s'est empressé de déposer sur l'autel de la liberté des dons patriotiques pour nos braves frères d'armes.

« Nous venons aussi de recueillir les dons faits dans notre district et dans notre commune. Persuadés que la Convention nationale recevra avec satisfaction les offrandes des sans-culottes de Châlons, nous vous adressons, citoyens législateurs, le tableau de tout ce que nous avons pu réunir. Hâtez-vous d'ordonner que ces divers objets soient bientôt répartis entre ceux des défenseurs de la patrie qui souffrent le plus des rigueurs de la saison; qu'ils apprennent que pendant que les dignes Montagnards travaillent sans relâche à consolider de plus en plus le régime républicain, leurs parents, leurs amis et leurs frères veillent sans cesse à leurs besoins, font sans cesse des vœux pour la prospérité de leurs armes, et sont tous prêts, au premier signal révolutionnaire, à aller les secourir et les remplacer.

« Tels sont, législateurs, les sentiments de la Société populaire de Châlons, tels sont ceux de toutes les autorités constituées régénérées, tels sont enfin ceux de tous les sans-culottes de notre commune. Notre cri de ralliement est ici : *La Constitution, l'égalité, la liberté! Vive la Montagne! et guerre éternelle aux tyrans et aux fédéralistes!*

« Les membres composant la Société populaire et républicaine de Châlons,

« CANGERENT, président; LAVIGNE, secrétaire. »

*Dons patriotiques faits pour les défenseurs de la République au district, à la maison commune et à la Société populaire de Châlons-sur-Marne, département de la Marne (2).*

DONS.

6,000 chemises, 160 serviettes, 97 paires de draps, 80 paires de bas, 40 aunes de toile neuve, 9 nappes, 20 mouchoirs, 9 paires de guêtres, 3 habits, 12 vestes, 6 culottes, une couverture de laine, 3 fusils, 5 sabres, 5 gibernes, 2 casques, 2 baudriers, 1 chapeau, 1 pistolet, 1 havre-sac, 16 pantalons.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 23.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864.

(3) Giroust.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 23.

(1) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention*, du 2<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 4<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 22 décembre 1793).

Il a été remis deux lettres de maîtrise, une de 500 livres et une de 200 livres.

Il a été fait don d'un superbe cheval de cinq ans et demi.

## OBSERVATIONS.

4,000 des chemises ont été données par les communes du district, et 2,000 dans la commune de Châlons : toutes ne sont pas neuves; il y en a de supportées et quelques-unes données pour de la charpie. Il en est de même des draps, des serviettes et des nappes. En général, il a été donné une quantité considérable de vieux linge de toute espèce, destiné au pansement des blessés.

Plusieurs bons républicains se sont empressés de déposer à la maison commune leurs lettres d'hommes de loi, de ci-devant bacheliers, et tous les brevets signés du dernier des tyrans de France.

## DONS ET BIJOUX.

En ci-devant numéraire 1,159 liv. 16 s., 166 jetons d'argent, 6 médailles *idem*, 2 cuillers à ragoût *idem*, 5 couverts *idem*, 3 cachets *idem*, 2 gobelets *idem*, 1 boucle de col *idem*, 1 croix d'or, 2 dragonnes *idem*, 5 petites paires de boucles d'argent, 1 croix, 2 cachets et 1 paire de petites boucles à brillants, 4 croix dites de Saint-Louis.

Il a été donné, en outre, en assignats : 1,670 liv. 8 s.

## OBSERVATIONS.

Plusieurs ci-devant moines ont fait don du traitement qui leur était accordé par la République.

Il a été, en outre, déposé à la maison commune 472 livres, tant en assignats qu'en ci-devant numéraire.

Il a été déposé, en outre, au district 100 liv. en assignats.

La municipalité de Châlons vient d'envoyer dernièrement 21 croix dites de Saint-Louis. C'est par erreur que, dans les papiers, on a dit que c'était le district.

## LÉTTRES DE PRÉTRISE DÉPOSÉES.

Le citoyen Charlier, ex-curé; le citoyen Dupuis, *idem*; le citoyen Jacquesson, *idem*; le citoyen Buirette, *idem*; le citoyen Faily, *idem*; le citoyen Nain, le jeune, *idem*; le citoyen Lenain, oncle, ex-chanoine; le citoyen Hocard, neveu, *idem*; le citoyen Michel, *idem*; le citoyen Vauthier, *idem*; le citoyen Dehacouel, *idem*; le citoyen Varmin, *idem*; le citoyen Barbaz, *idem*; le citoyen Monestrié, ex-moine; le citoyen Jabart, *idem*; le citoyen Dommaget, *idem*; le citoyen Simon, ex-vicaire; le citoyen Bulard, *idem*; le citoyen Detriaque, *idem*; le citoyen Henry, *idem*.

## OBSERVATIONS.

Plusieurs bons républicains ont fait remise à la République des créances qu'ils avaient sur elle.

Mention honorable.

Les officiers municipaux de la commune de Tanlay envoient, en numéraire, le produit de l'argenterie de leur église, qui est de 498 livres. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi à l'Administration des domaines (1).

COMPTE RENDU DU *Bulletin de la Convention* (2).

Les officiers municipaux de Tanlay écrivent en ces termes : « Nous vous envoyons l'argent en numéraire de notre église, qui se monte à 504 livres, que vous recevrez par la poste. Pour l'argenterie et cuivre énoncés dans la précédente lettre, nous vous l'enverrons lorsque les scellés seront levés. »

Mention honorable.

Un anonyme de Riom a envoyé une dragonne en or et un assignat de 100 sols (3).

Le directoire du département de la Seine-Inférieure a fait passer à la Convention nationale 24 livres en numéraire que le citoyen Dumazert, médecin et chirurgien-major du bataillon de l'Égalité, a donné pour le soulagement des défenseurs de la patrie, en déposant ses brevets, pour être détruits avec les titres proscrits.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

*Suit la lettre du directoire du département de la Seine-Inférieure* (5).

*Le directoire du département de la Seine-Inférieure, au Président de la Convention nationale.*

« Rouen, le 15 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous t'envoyons un extrait du procès-verbal de nos séances dans lequel sont consignés deux actes de civisme qui distinguent Antoine-Delphin Dumazert, médecin et chirurgien-major dans le bataillon de l'Égalité, onzième du département de la Seine-Inférieure.

« Nous te faisons passer l'offrande patriotique du citoyen Dumazert, et nous te prions de vouloir bien la présenter à la Convention nationale.

« Salut et fraternité,

« BERNAY; BOUVET, *vice-président*; BELHOSTE; DUMAZERT; THIERRY, *procureur général syndic*; LE CORBEILLER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.  
(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 3 nivôse an II (lundi 23 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.

(5) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864.